

# Lotier corniculé – Production Fondation, Enregistrée et Certifiée

## Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au lotier corniculé.

### Exigences concernant le terrain\*

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
<b>Fondation</b>	a porté au cours de l'une des cinq (5) années précédant l'ensemencement : <ul style="list-style-type: none"><li>• une culture non pédigrée de lotier corniculé.</li><li>• une variété différente de lotier corniculé.</li></ul> a porté au cours de l'une des trois (3) années précédant l'ensemencement : <ul style="list-style-type: none"><li>• une culture pédigrée de la même variété.</li></ul>
<b>Enregistrée</b>	a porté au cours de l'une des trois (3) années précédant l'ensemencement : <ul style="list-style-type: none"><li>• une culture de lotier corniculé.</li></ul>
<b>Certifiée</b>	a porté au cours de l'une des deux (2) années précédant l'ensemencement : <ul style="list-style-type: none"><li>• une culture de lotier corniculé.</li></ul>

\*Sauf dans le cas où des mesures de lutte chimique acceptables pour l'ACPS ont été prises pour éliminer les plants provenant d'une culture précédente de lotier corniculé.

## Inspection des cultures

Les cultures de lotier corniculé doivent être inspectées durant la floraison et avant la récolte.

## Âge du peuplement

Le nombre maximum d'années durant lesquelles des semences pédigrées peuvent être produites à partir d'un peuplement de lotier corniculé établi avec des semences de Sélectionneur ou Fondation est indiqué ci-dessous. La classe que l'on peut produire à partir d'un peuplement varie selon la classe utilisée pour établir la culture, les classes de semences par lesquelles une variété donnée peut être multipliée et le nombre d'années pendant lequel le peuplement a été en production.

Lorsque la culture est établie avec des :					
semences de Sélectionneur d'une variété sans une classe Enregistrée		semences de Sélectionneur d'une variété avec une classe Enregistrée		semences Fondation d'une variété sans une classe Enregistrée*	semences Fondation d'une variété avec une classe Enregistrée
Fondation	Certifiée	Fondation	Enregistrée	Certifiée	
4 ans	+ Pas de limite**	4 ans	+ Pas de limite**	Pas de limite**	
				Enregistrée	Certifiée
				4 ans	+ Pas de limite**

\* Ou lorsque la culture est établie avec des semences Enregistrées d'une variété avec une classe Enregistrée.

\*\* Pour les peuplements établis depuis 5 ans et par la suite à intervalles de 5 ans, un échantillon de 100 grammes de semences de lotier corniculé récoltées durant cette année doit être soumis pour un essai de vérification de variété.

## Normes applicables aux cultures

### Isolement

La distance d'isolement doit être pratiquement exempte de plants qui peuvent faire une pollinisation croisée avec la culture inspectée. Le risque que posent pour la pureté variétale les plants qui peuvent faire une pollinisation croisée varie selon la superficie, la densité, le stade de maturité et la distance par rapport à la culture inspectée. Ces facteurs seront pris en compte dans la détermination du statut pédigré de la culture inspectée.

#### Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

##### 1. Pureté variétale

##### Distance

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| a. Lotier corniculé pédigré inspecté de même variété et classe              | 1 mètre (3 pieds)              |
| b. Lotier corniculé pédigré inspecté de même variété, classe différente     | 3 mètres (10 pieds)            |
| c. Variétés différentes de lotier corniculé ou lotier corniculé non pédigré | Tableau d'isolement ci-dessous |

Superficie de la culture inspectée	Distance d'isolement minimale		
	Fondation	Enregistrée	Certifiée
5 acres ou moins	300 m (984 pi)	150 m (492 pi)	50 m (164 pi)
Plus de 5 acres	200 m (656 pi)	100 m (328 pi)	50 m (164 pi)

### Tolérances maximales d'impuretés

#### 1. Pureté variétale (en moyenne dans 10 ou 100 m<sup>2</sup>)

- a. Hors-types/autres variétés de la même espèce
  - i. Fondation – 3 plants/100 m<sup>2</sup>
  - ii. Enregistrée – 1 plant/10 m<sup>2</sup>
  - iii. Certifiée – 1 plant/10 m<sup>2</sup>

#### 2. Pureté mécanique

- a. Les plants avec des semences difficiles à séparer (DAS) de celles de la culture inspectée seront déclarés en fonction de la fréquence dans le champ et ne seront pas pris en compte dans la décision de certification de la culture de semences. Dans le cas du lotier corniculé, cela inclut le trèfle alsike, la luzerne lupuline et le trèfle blanc.